



Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du 21 novembre 2014

DÉCLARATION PRÉALABLE DE L'UNSA ÉDUCATION

Traditionnellement, la fin de ce premier trimestre devrait être l'occasion de dresser le bilan de l'activité des divers domaines de compétences relevant du CHSCTD et de son action sur le territoire qui le concerne. Cette étape est toujours salutaire afin de mesurer les progrès accomplis, l'efficacité des processus nouveaux mis en œuvre et le chemin qu'il reste encore à parcourir.

Mais malheureusement, il n'en est rien dans le département, comme nous le dénonçons déjà nationalement lors la transformation des CHS en CHSCT, la mise en place de la nouvelle réglementation pose encore bien des problèmes sur le terrain. Le bilan 2013-2014 montre qu'au niveau ministériel, 6 départements n'ont pas réuni leur CHSCT ; 3 ne l'ont réuni qu'une seule fois. L'article 2-1 du décret 82-453 modifié stipule que "les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité."

Quant est-il dans l'Ain ? Nous avons bien réuni les 3 réunions réglementaires mais une visite prévue sur les 4 programmée n'a pas été réalisée. Et il s'avère que nous sommes encore loin d'avoir mis en place des procédures claires d'application des textes et de la réglementation de prévention des risques pour les personnels.

L'UNSA Éducation 01 demande donc qu'à l'occasion de l'élection du nouveau secrétaire du CHSCTD, suite à la démission de M. Duran, il y ait un vrai engagement du président et des membres représentants des personnels de faire enfin fonctionner cette instance dans le respect de ses décisions, de son règlement intérieur et des responsabilités de chacun de ses membres, dans un climat constructif, sans arrière-pensée et surtout uniquement dans l'intérêt des personnels. L'épisode vécu en juin à l'occasion de la visite de la DSDEN et ses conséquences sur l'efficacité ralentie de cette instance ne doit en aucun cas se reproduire.

Nous estimons que des améliorations sont à apporter dans le fonctionnement de cette instance :

- La présence de M. le président à chaque CHSCTD.
- Le respect des décisions prises lors des CHSCTD antérieurs.
- La préparation en amont de chaque CHSCTD lors d'un GT sur des problématiques générales relevant du plan de prévention annuel départemental et de ses priorités définies en séance.
- L'établissement et le respect d'un calendrier prévisionnel des réunions et des visites sur sites.
- L'attribution effective des moyens supplémentaires accordés par le nouveau décret d'application de l'accord cadre sur les RPS.

En conclusion, pour l'UNSA Éducation 01, le CHSCTD devraient être aujourd'hui en rythme de croisière. Or, il n'en est rien. L'UNSA Éducation souhaite, à l'aube d'un nouveau mandat pour les CHSCT, et à la suite du nouveau cadrage national, que les modifications nécessaires soient conduites le plus rapidement possible.